

# Brevet d'études professionnelles (BEP) Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

## Session 2020

## Inscriptions des Candidats Individuels (Service Grand Public)

### 1 - DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour la [session 2020](#), les dates d'inscription du BEP et du CAP sont les suivantes :

➤ Du [lundi 21 octobre 2019 à 15 heures](#) au [vendredi 29 novembre 2019 à 17 heures](#), pour les spécialités organisées dans l'académie de Nice. (Ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire !)

### 2 - CATÉGORIES DE CANDIDAT

- Candidats refusés, éliminés, sans décision finale à une session précédente.
- Candidats de l'enseignement à distance (CNED, etc...).
- Candidats libres : être âgés(es) de 18 ans au plus tard au 31 décembre de l'année de l'examen.

Les inscriptions pour l'ensemble des spécialités des BEP et CAP s'effectuent uniquement par Internet sur le site : [www.ac-nice.fr](http://www.ac-nice.fr) (rubriques : [Examens et concours](#) > [Examens professionnels](#) > [BEP ou CAP](#) > [Inscriptions](#))

**Remarque** : Les candidats de l'Académie de Nice qui se réinscrivent doivent rappeler leur numéro de candidat de la session 2019 et contrôler attentivement les données pré-renseignées à l'écran.

### 3 - PROCÉDURE DE PRÉ-INSCRIPTION

L'inscription à l'examen étant un acte personnel, vous devez procéder vous-même à la saisie afin d'éviter les erreurs d'enregistrement ou omissions.

**Important** :

- **Saisir** votre nom, prénom(s) avec attention et saisir votre nom d'usage s'il est précisé sur votre pièce d'identité.
- **Saisir** l'adresse complète : N°, rue, résidence, bloc, et si votre nom n'est pas sur la boîte aux lettres vous devez indiquer « chez M. ou Mme ..... »
- **Saisir N° de téléphone (indispensable en cas d'urgence d'information).**
- **Adresse mél obligatoire**

**Attention** : Si vous présentez un handicap nécessitant un aménagement d'épreuves à l'examen, vous devez cocher la case prévue à cet effet et suivre les indications du paragraphe « C » page 3.



À la fin de la procédure de préinscription, vous recevrez à votre adresse mél (que vous avez saisie lors de votre préinscription),  
votre confirmation d'inscription recto et verso au titre de la session 2020.

**ATTENTION** : Vous avez jusqu'au vendredi 29 novembre 2019 à 17h00, date de fermeture du serveur pour modifier en cas d'erreur les informations saisies.

**IMPORTANT : A chaque modification** de votre préinscription, vous recevrez par mél **une nouvelle version de votre confirmation d'inscription** qui prendra en compte les dernières informations.

- Après avoir scrupuleusement vérifié les renseignements de cette dernière version, vous devrez obligatoirement compléter et signer le verso (Annexe 1-Verso confirmation inscription).
- Cette dernière version de votre confirmation d'inscription, dûment complétée, signée et accompagnée des pièces justificatives **devra être retournée impérativement par courrier** (et non par mél) à :

Rectorat de l'Académie de Nice  
Département des Examens et Concours – Examens Professionnels  
53 Avenue Cap de Croix – 06181 – NICE CEDEX 2

- **Au plus tard le lundi 9 décembre 2019**, de préférence en recommandée avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi).

**Pour information : En cas de non retour de cette confirmation et des pièces justificatives obligatoires pour le 09/12/2019 (cachet de la poste faisant foi), votre préinscription sera automatiquement annulée sans aucun avis.**

**IMPORTANT :** En cas de changement d'adresse ou de mél en cours d'année, il faudra impérativement signaler vos nouvelles coordonnées par écrit à l'adresse ci-dessus.

#### 4 - PIÈCES À FOURNIR AU RETOUR DES CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION

##### A – PIÈCES COMMUNES À TOUS LES CANDIDATS

- Confirmation d'inscription dûment datée et signée.
- Photocopie d'une pièce d'identité recto/verso.
- Pour les personnes de nationalité française âgées de 16 à 25 ans, photocopie du certificat de participation à la journée de la défense et de la citoyenneté (JDC). **ATTESTATION DE RECENSEMENT NON ACCEPTÉE**

Les candidats possédant la double nationalité sont soumis à ces mêmes dispositions.

##### B – PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR EN FONCTION DE LA CATÉGORIE DU CANDIDAT

SITUATION DU CANDIDAT	PIECES A FOURNIR
Candidats ayant présenté l'examen à une session précédente	<ul style="list-style-type: none"><li>• Photocopie du relevé de notes des sessions précédentes (les bénéfiques de notes sont valables 5 ans à partir de leur date d'obtention. Le changement de réglementation peut entraîner la modification ou la suppression de la validité des bénéfiques ou des dispenses).</li></ul>
Scolaires de l'enseignement à distance (CNED, ...)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat de scolarité en classe de terminale.</li></ul>
Dispense des domaines généraux :	<p><b><u>Inscription au BEP:</u></b> Le candidat titulaire d'un BEP, BEPA ou diplôme supérieur délivré par l'éducation nationale et figurant sur la liste des diplômes ouvrant droits à dispense est dispensé sur demande des domaines généraux, sous réserve de fournir le justificatif.</p> <p><b><u>Inscription au CAP :</u></b> Le candidat titulaire d'un CAP, CAPA, BEP, BEPA ou diplôme supérieur délivré par l'éducation nationale et figurant sur la liste des diplômes ouvrant droits à dispense est dispensé sur demande des domaines généraux sous réserve de fournir le justificatif.</p> <p><b>BEP et CAP :</b> Les candidats justifiant d'un diplôme ou titre au moins de niveau IV classé dans le RNCP ou dans la liste du CEC peuvent demander les dispenses.</p> <p><b>Attention :</b> La sous-épreuve « Prévention Santé Environnement (CAP et BEP) » ne fait pas partie des domaines généraux mais du domaine professionnel. En conséquence, être titulaire d'un diplôme ne dispense pas le candidat de cette sous-épreuve.</p>

## C – CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Une note d'information sur la procédure, les formulaires de demande d'aménagement, le délai et les aménagements qui peuvent éventuellement être accordés en fonction du diplôme présenté, sont disponibles sur le site du Rectorat :

<http://www.ac-nice.fr/cid71019/handicap-informations-formulaires.html>

La demande doit être formulée par le candidat majeur ou le représentant légal pour le candidat mineur et adressée à :

### **Candidats des Alpes-Maritimes et de Monaco**

MDPH 06 - Alpes Maritimes - BATIMENT ARIANE - NICE LEADER - 27 BOULEVARD PAUL MONTEL  
06200 NICE

Tél : 0 805 560 580 - Email : [mdph@departement06.fr](mailto:mdph@departement06.fr) - Site web : <http://www.mdp06.fr/>

### **Candidats du Var**

M.D.P.H 83 - MDPH 83 – Var - TECHNOPOLE VAR MATIN - BAT. G ET L - 293 ROUTE DE LA SEYNE  
- CS 70057 - 83192 OLLIOULES CEDEX

Tél : 04 94 05 10 40 - Email : [accueil.information.mdp06@msph13.fr](mailto:accueil.information.mdp06@msph13.fr)

Site web : <http://www.var.fr/solidarites/handicap>

### **Candidats de Monaco**

INSPECTION MEDICALE DES SCOLAIRES  
57 rue Grimaldi – Le Panorama Bloc AB – 98000 MONACO

Tél : 00 (377) 98 98 88 21

En tout état de cause le dossier doit être déposé au plus tard à la date de clôture des inscriptions de l'examen présenté fixée au vendredi 29 novembre 2019.



**IL NE SERA PAS ACCUSÉ RÉCEPTION DU RETOUR DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION**

